

## travail à la journée et décenale

Par buoux, le 05/06/2012 à 17:45

Bonjour,

Inscrit comme artisan en micro-bic en charpente et travaux sur corde, je souhaite vendre mon travail (une personne) à la journée, comme manœuvre ou charpentier, à des particuliers ou des entreprises. Suis-je dans l'obligation de souscrire à une décennale ? Sachant alors que son coût rendrai impossible ce fonctionnement à la journée.

EN vous remerciant.